



## Appel à projets de mobilité sortante Widen Horizons 2025-2026

Pour faciliter le dialogue par-delà les frontières, les disciplines ou entre les mondes académique et économique, il faut encourager et faciliter la mobilité des chercheuses, chercheurs, du personnel enseignant-chercheur et du personnel administratif et technique. Le programme **Widen Horizons** de LUE a pour objectif d'accompagner les projets de mobilité des personnels permanents des établissements du consortium LUE, en les aidant à couvrir les frais annexes de leur projet de mobilité temporaire vers un laboratoire externe au site lorrain ou vers une entreprise – les frais qui ne sont pas couverts par les dispositifs classiques tels que CRCT ou délégation.

L'ordre de grandeur de l'accompagnement disponible est entre 5 et 12 k€ par projet de mobilité, dans la limite des dépenses éligibles. Celles-ci incluent :

- les frais de mission sur le territoire national de la mission (transport et hébergement),
- les frais de mission à l'international,
- l'achat de petit matériel en dessous de 4 000 euros.

Le présent appel est volontairement synchronisé avec les dispositifs de base que sont les CRCT de l'Université de Lorraine et pour partie avec les délégations des EPST, sans que ceux-ci soient pour autant les seules bases possibles pour une mobilité sortante éligible au programme Widen Horizons. La mobilité doit en principe débiter au cours de l'année universitaire 2025-2026. Aucune candidature ne sera acceptée « au fil de l'eau », en dehors du présent appel.

Une petite Foire Aux Questions (page suivante) donne quelques éléments de réponses aux questions les plus fréquemment posées sur ce dispositif.

Si vous êtes candidat.e à un CRCT, une délégation, ou un autre dispositif impliquant une mobilité sortante, vous êtes invité.e à faire acte de candidature sur la plateforme électronique (<https://enquetes.univ-lorraine.fr/index.php/155986?lang=fr>) sur laquelle vous déposerez une copie pdf de votre dossier de candidature, comprenant le projet de votre mobilité (projet sur lequel vous allez travailler, avec qui, quels objectifs visés), ainsi qu'une estimation des coûts induits, de la manière dont vous comptez couvrir ces coûts, et de la nature ainsi que du montant estimé des frais annexes pour lesquels vous demandez un soutien LUE.

Les dossiers doivent être reçus avant le **17/04/2025 à 23h59 pour les CRCT et le 25/04/2025 à 23 :59 pour les CPP**. Si vous candidatez à une délégation dont le délai de soumission est postérieur à cette date, merci de préciser dans votre dossier que vous avez l'intention de déposer une demande de délégation, et auprès de quel EPST. La cellule LUE assurera le lien avec les instances instruisant les dossiers CRCT, délégation, etc. et recueillera en particulier de leur part un avis sur le projet scientifique.

### Modalités de candidature et de sélection

Les AAP Widen Horizons sont adossés à la campagne CRCT et délégation de l'Université de Lorraine qui a lieu annuellement en septembre.

Depuis la pérennisation de LUE, le Comité de Coordination des projets lorrain (CCoProLor) a confié au Conseil Scientifique (CRCT/ Délégation) et au Conseil de la Formation (CPP) de l'Université de Lorraine l'évaluation des dossiers Widen Horizons avec les modalités suivantes :

- S'il accorde le CRCT (resp. CPP) ou donne le feu vert à la délégation EPST de la personne candidate et que le projet comporte une période unique (pas un cumul de missions courtes) d'au minimum 3 mois d'immersion dans un environnement scientifique étranger, le CS (resp. CF) peut donner directement son feu vert à un financement Widen Horizons, sans repasser par une phase de validation « LUE » spécifique.
- Si le CS (resp. le CF) juge que le dossier ne correspond pas à une expérience telle que décrite ci-dessus et n'entre clairement pas dans le cadre défini, il peut refuser directement la demande Widen Horizons.
- Si le CRCT (resp. CPP) a été attribué au niveau national par le CNU, le CS (resp. le CF), sans revenir sur l'évaluation scientifique du projet, portera regard sur la conformité de la demande de mobilité au cadre défini ci-dessus, et pourra donner un « feu vert » ou un « feu rouge » à la demande, comme ci-dessus. Il en va de même si un personnel enseignant-chercheur UL envisage une immersion longue à l'étranger sans demander un CRCT ou un CPP, par exemple en aménageant son service en accord avec sa composante de formation.
- Si le CS (resp. le CF) estime que, bien que n'entrant pas dans le cadre défini ci-dessus, la demande présente des éléments qui pourraient justifier un soutien de Widen Horizons, il transmettra son analyse et sa recommandation au CCoProLor, qui arbitrera sur ces cas particulier.
- Le CCoProLor n'arbitrera directement pour ce qui le concerne que les cas restants : cas « limite » remontés par le CS ou le CF, périodes de mise à disposition, sabbatiques des chercheurs EPST, etc.

Dans tous les cas, c'est la cellule LUE qui décidera du montant de soutien alloué à chaque personne candidate retenue, en fonction du budget disponible et dans la recherche de l'équité de traitement.

---

## Foire aux Questions

1. *Le programme permet-il de financer une mobilité vers un laboratoire français ?* Le règlement n'exclut pas formellement que la mobilité ait lieu vers un laboratoire d'un autre site français. Le critère le plus important en phase de sélection est la « valeur ajoutée » pour la personne candidate et pour le site lorrain de séjour envisagé. À valeur jugée équivalente, un séjour à l'étranger sera néanmoins privilégié et jusqu'ici, très peu de projets de mobilité interne à la France ont été jugés convainquants pour ce programme.
2. *Le soutien LUE peut-il venir en complément d'autres aides à la mobilité ?* Oui, le soutien LUE proposé a justement pour but d'aider à la réalisation d'un projet de mobilité en complétant d'autres apports, au premier lieu un dispositif tel que CRCT, délégation ou équivalent. Néanmoins, le comité exécutif se réserve le droit d'estimer qu'un projet est déjà suffisamment soutenu par ailleurs (par exemple par une prime d'expatriation, ou par des indemnités versées par l'organisme d'accueil en complément du salaire de base de l'établissement d'origine) pour ne pas le considérer comme prioritaire à un accompagnement LUE.
3. *Le programme permet-il de financer un projet scientifique dans le cadre duquel je dois effectuer plusieurs séjours successifs dans différents laboratoires étrangers ?* Même si les objectifs en termes scientifiques sont fondamentaux, le but du programme Widen Horizons n'est pas de participer directement au financement ou au déroulement d'un projet scientifique et le comité exécutif donnera priorité à une immersion conséquente dans un autre environnement scientifique que celui des personnes candidates.
4. *Je collabore régulièrement depuis 20 ans avec l'une des meilleures équipes mondiales de mon domaine, que j'ai déjà visitée plusieurs fois, mais toujours sur des périodes relativement courtes. Est-ce que ce programme est une bonne opportunité pour me permettre d'y effectuer enfin un séjour plus long ?* Oui, cela peut être une bonne opportunité. Notez cependant que le comité exécutif est attentif à la « valeur ajoutée » pour la personne candidate à la mobilité sortante, ce qui fait qu'il sera plus enclin à donner priorité à la mobilité de chercheurs plus « juniors » pour qui un tel séjour peut donner un coup d'accélérateur à la trajectoire scientifique, que de conforter une visibilité scientifique internationale déjà bien établie.
5. *Au-delà de la fourchette 5 à 10 k€, est-ce qu'il y a des ordres de grandeur de ce qu'on peut attendre en guise de soutien ?* Vous êtes avant tout invité.e à justifier votre demande financière, comme précisé dans l'appel à projets. Le comité exécutif se réserve toutefois le droit de fixer un plafond qui peut être modulé en fonction de la longueur du séjour envisagé. À titre d'information, sans que cela soit une règle définitive, le comité exécutif a décidé dans ses arbitrages jusqu'ici de limiter le soutien à 10 k€ pour un séjour d'une année et à 6 k€ pour un séjour plus court (de l'ordre d'un semestre ou moins).
6. *Est-ce que ce programme peut accompagner un projet de ressourcement pédagogique dans le cadre d'un « CRCT pédagogique » ?* Oui, absolument ! Une fois de plus le but du programme Widen Horizons n'est pas de financer un projet scientifique, mais d'accompagner une immersion conséquente dans un autre environnement que celui des personnes candidates, de préférence à l'étranger, et ce que ce soit pour un ressourcement scientifique, un renouvellement de ses pratiques pédagogiques, ou un projet de R&D au sein d'une entreprise.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la cellule LUE : [lue-cellule@univ-lorraine.fr](mailto:lue-cellule@univ-lorraine.fr)